

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2714

présenté par
Mme Lemoine et M. Herth

ARTICLE 43

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« énergétique »

insérer les mots :

« , à encourager les rénovations performantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des propositions de l'AdCF.

Dans le soutien aux projets de rénovation énergétique, deux dimensions sont stratégiques : la massification du nombre de projets de rénovation, et l'augmentation du niveau d'ambition. Une rénovation partielle, centrée sur un seul geste, résulte rarement en de nouveaux travaux. Les gains de performance énergétique sont limités, le manque de cohérence entre les différents postes (isolation, système de chauffage, etc.) peut générer des problèmes sanitaires, le coût sera supérieur à une rénovation globale et le gisement ne sera pas mobilisé. Le service public de la performance énergétique de l'habitat peut contribuer à encourager l'ambition des projets de rénovation énergétique des ménages en leur fournissant un accompagnement technique et financier et les mettant en relation avec des professionnels.